

Types de service disponibles pour rachat

Périodes de service disponibles pour rachat	Coût
<p>Service déjà remboursé - “Cotisations + intérêts”</p> <ul style="list-style-type: none"> provenant du RRPSP ou de l'ancien régime de la <i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics (LPRSP)</i> provenant du Régime de pension des enseignants du N.-B. (RPENB) ou de l'ancien régime de la <i>Loi sur la pension de retraite des enseignants (LPRE)</i> - (service après 1991) 	<p><u>Le plus élevé de :</u> 1 x taux de cotisation pour service courant ou valeur de terminaison ajustée (s'applique si le participant est réembauché au-delà des trois années suivant la date de cessation d'emploi ou si le service est racheté au-delà d'une année suivant la date de reprise des cotisations au RRSPNB)</p>
<p>Service déjà remboursé - “Cotisations + intérêts”</p> <ul style="list-style-type: none"> provenant d'autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement provincial * (service après 1991) provenant d'un gouvernement au Canada (service après 1991) 	<p><u>Le plus élevé de :</u> 1 x taux de cotisation pour service courant ou valeur de terminaison ajustée</p>
<p>Service déjà remboursé - “Valeur de rachat ou valeur de terminaison”</p> <ul style="list-style-type: none"> provenant du RRSPNB provenant d'autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement provincial ** (service après 1991) provenant d'un gouvernement au Canada (service après 1991) 	<p><u>Le plus élevé de :</u> 1 x taux de cotisation pour service courant ou montant du remboursement de la valeur de rachat ou de la valeur de terminaison, plus intérêts ou valeur de terminaison ajustée</p>
<p>Autres périodes de service antérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> Période de service non cotisé (temps plein et temps partiel) Congés sans solde autorisés (p. ex., congé de maternité) Période d'attente pour invalidité de longue durée Service en tant que député (service après 1991) 	<p><u>Le plus élevé de :</u> 1 x taux de cotisation pour service courant ou valeur de terminaison ajustée (ne s'applique pas si le participant rachète un congé sans solde autorisé dans un délai d'une année suivant la date de reprise des cotisations au RRSPNB)</p>

* Comprend : Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B., Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du N.-B., membres du SCFP, Régime de retraite à l'intention du groupe Manoeuvres, hommes de métier et de services des districts scolaires du N.-B., Régime de retraite des employés à temps plein des districts scolaires du N.-B., membres de la section locale 2745 du SCFP, *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*, et *Loi sur la Cour provinciale*.

** Comprend : Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B., Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du N.-B., membres du SCFP, Régime de retraite à l'intention du groupe Manoeuvres, hommes de métier et de services des districts scolaires du N.-B., et Régime de retraite des employés à temps plein des districts scolaires du N.-B., membres de la section locale 2745 du SCFP.

Taux de cotisation : 7,5 % jusqu'au MGAP ; 10,7 % au-delà du MGAP

MGAP pour l'année 2021 : 61 600 \$

Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) : Le MGAP est un montant établi par le gouvernement fédéral qui augmente chaque année. Il s'agit du niveau des gains utilisé pour établir les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC).

Coût de rachat de service

Le coût de rachat de périodes de service antérieur en vertu du RRSPNB varie en fonction du type de service et de la période de temps rachetée. Le coût de rachat de service (sauf pour certains services pour lesquels vous avez reçu un remboursement et les congés sans solde autorisés — voir la section « Types de service disponibles pour rachat » à la page précédente) est **le plus élevé de :**

Valeur de terminaison ajustée ou taux de cotisation pour service courant

VALEUR DE TERMINAISON AJUSTÉE

Un calcul actuariel qui fournit la valeur maximale du service accumulé d'après un certain nombre d'hypothèses conformément au régime. Ce montant représente le coût réel au régime pour fournir ce service. L'âge et le salaire du participant à la date du calcul sont des facteurs importants. Un calcul de la valeur de terminaison ajustée est effectué lorsqu'un participant désire faire un rachat de service ou un transfert de service en vertu d'un accord réciproque de transfert.

TAUX DE COTISATION POUR SERVICE COURANT

Dans le contexte du rachat de service, il s'agit des cotisations nécessaires pour la période de service rachetée selon le taux de cotisation du RRSPNB et le salaire du participant en vigueur à la date de la demande.